

Nouveau-Brunswick

Stratégie d'inclusion dans les universités – 1.3

Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de :



Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES)

Université du Québec

475, rue du Parvis

Québec (Québec) G1K 9H7

Téléphone : 418 657-4349

Courriel : capres@uquebec.ca

Site Internet : www.uquebec.ca/capres

Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

Université du Québec, novembre 2013

Prémisse

Au cours de l'année 2012-2013, le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) a reçu le support du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) afin de réaliser un inventaire comparé des discours concernant les « étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH) » et leur participation aux études universitaires, au Québec et ailleurs.

Les travaux qui suivent s'appuient sur la consultation de la littérature savante et de la littérature grise en lien avec la réalisation de l'inventaire, sur des entretiens ciblés avec des acteurs universitaires et collégiaux ainsi que des organismes associés.

Réalisation

L'équipe de recherche sur les étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH) de Monsieur Julien Prud'homme, professeur associé du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), a travaillé intensivement, au cours de cette année à la réalisation de ces travaux. Un remerciement particulier à Mme Céline Péchard, doctorante au département des sciences de l'éducation de l'UQAM et Mme Mariane Sawan, doctorante au programme de science, technologie et société de l'UQAM pour leur travail.

Sommaire

1. Le cadre législatif et les politiques publiques au Nouveau-Brunswick
2. Les universités et les personnes présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif
 - 2.1 L'admissibilité aux services
 - 2.2 Les stratégies d'accueil et de communication
 - 2.3 Les aménagements académiques et l'enseignement

Ce rapport décrit les actions néo-brunswickoises en matière d'accessibilité aux études universitaires pour les étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif (TA, TSA, TDAH¹). Le Nouveau-Brunswick présente une solide tradition d'innovation en santé mentale et un modèle dit « d'entraide » y informe les politiques d'inclusion.

Ce rapport offre une synthèse des orientations et actions mises en œuvre dans les universités de la province, en distinguant les thèmes de l'admissibilité aux services, de l'accueil et de la communication, et enfin des aménagements académiques et des stratégies d'enseignement.

1. Les actions publiques au Nouveau-Brunswick

Les dispositions antidiscriminatoires de la loi néo-brunswickoise sur les droits de la personne s'étendent nommément aux personnes présentant une « incapacité mentale », dont la définition comprend :

« a) tout état de retard mental ou d'altération des facultés mentales; b) tout trouble d'apprentissage ou tout dysfonctionnement d'un ou de plusieurs processus mentaux de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou du langage parlé; c) tout trouble mental (*mental disability*). »

Or, les politiques de la province en matière de santé mentale et d'intégration des personnes en situation de handicap connaissent depuis peu d'importants changements.

Suite au dépôt, en 2009, du rapport *Vers l'avenir, ensemble*, le ministère provincial de la Santé a fait connaître en 2011 un plan d'action en santé mentale qui prévoit un soutien gouvernemental à l'amélioration des connaissances (recherche et transfert) et à la diffusion d'information sur les services adaptés en éducationⁱⁱ. Le ministère de la Santé s'engage à agir sur les déterminants sociaux de la santé (dont le niveau de formation), tandis que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (MEPFT) entend favoriser la participation des associations de santé mentale à l'élaboration des programmes d'études.

En matière d'insertion sociale des personnes handicapées, le ministère du Développement social a terminé en 2010 la mise en œuvre d'un programme destiné à favoriser l'indépendance des adultes atteints d'invalidités de longue durée. En mai 2012, le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, un organisme consultatif, a soumis à son tour un plan d'action qui prévoit l'entière accessibilité de l'éducation postsecondaire, grâce à des services de transport, d'aide financière et de financement des aides techniques, mais aussi par la formation du personnel éducatifⁱⁱⁱ. Le MEPFT, via ses Services de soutien à l'emploi et à la formation pour personnes handicapées^{iv}, offre aussi aux personnes en situation de handicap une formation, des services de placement et divers types de soutien destinés à favoriser l'insertion à l'emploi (plan de carrière, financement d'aides techniques, etc.), pour une période de temps cependant limitée puisque les services offerts visent l'autonomie des personnes.

2. Les universités néo-brunswickoises et les personnes avec déficience inapparente

Le Nouveau-Brunswick compte quatre universités à charte publique, trois universités privées et trois universités « accréditées » en vertu de la Loi sur l'attribution des grades universitaires. Nos recherches sur les sites web des différents établissements suggèrent que les universités privées ou « accréditées » n'ont pas encore de politiques spéciales et claires d'accessibilité. Seules les universités publiques^v s'engagent explicitement à accueillir les étudiants en situation de handicap et à élaborer, avec leur collaboration, un programme de soutien personnalisé. Les quatre établissements sont pourvus à cette fin d'un centre d'accessibilité ou de services aux étudiants en situation de handicap.

2.1 L'admissibilité aux services

En ce qui concerne l'admissibilité à des services spécialisés, les politiques varient. Les universités de Mount Allison et Saint Thomas prévoient explicitement l'accueil d'étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif. Elles exigent de ces étudiants qu'ils fournissent le diagnostic d'un professionnel habilité (et une évaluation récente dans les cas de TDAH et de troubles mentaux), une description précise des conséquences fonctionnelles de la déficience, et un historique complet de leur évolution scolaire passée^{vi}. Le guide de la Saint Thomas University, qui distingue pas moins de neuf catégories différentes de difficultés d'apprentissage, estime même les coûts d'une évaluation psycho-éducative (de 1400 à 2100 \$), à la charge des étudiants invités à mettre à contribution leurs régimes d'assurance personnels ou, dans les cas confirmés de TDAH, les modalités de couverture prévues par le Programme canadien de bourses aux étudiants. Le Centre de services de l'université précise que l'offre de service demeure déterminée sur une base individuelle selon les besoins de l'étudiant, la disponibilité d'aide financière, la vérification de l'invalidité et le jugement professionnel.

2.2 Les stratégies d'accueil et de communication

Les services responsables des universités publiques s'emploient à communiquer avec les étudiants en situation de handicap, mais se consacrent aussi à faciliter les échanges directs entre les enseignants et les étudiants.

Pour assurer la diffusion d'informations générales auprès des étudiants présentant des besoins particuliers, le Centre d'accessibilité de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) offre une journée porte ouverte et des séances individuelles avec un conseiller spécialisé. Tant l'UNB que l'Université de Mount Allison offrent des ateliers portant sur la gestion des études (*Life-and-Study Skills*), la familiarisation avec le campus, les types d'accommodements et de ressources disponibles, les demandes d'aide financière et la référence à des services externes. L'UNB s'implique aussi dans le programme Successful Transition to Employment Program (STEP, avec la Banque TD Canada Trust) qui oriente les étudiants vers le milieu du travail par un mentorat qui favorise l'amélioration des compétences, le partage d'expériences avec d'anciens étudiants et l'élaboration d'un projet d'étude lié à l'emploi.

L'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton accordent une attention particulière aux relations entre étudiants et enseignants. En plus d'offrir à ses enseignants des consultations sur les accommodements et les stratégies pédagogiques, l'UNB promeut une attitude positive et une approche personnalisée, qui favorisent une relation de confiance. Un tel climat devrait reposer sur un langage respectueux (qui évite les connotations négatives et favorise les désignations de la personne plutôt que de sa déficience), des consignes claires et des entretiens personnels qui permettent à l'enseignant de préciser ses attentes. L'Université de Moncton met à la disposition de son personnel une documentation en ligne sur un vaste éventail de sujets^{vii}, tandis que le service d'accessibilité de l'Université de Mount Allison offre formellement aux étudiants en situation de handicap de les représenter dans la revendication de leurs droits (« advocacy on behalf of students »).

2.3 Les aménagements académiques et l'enseignement

Les universités publiques du Nouveau-Brunswick offrent toutes un éventail à peu près commun de services et d'accommodements divers, avec quelques variantes locales. Des salles de travail isolées ou spécialement aménagées pour éviter les distractions sont prévues pour la passation des examens, tandis que les enseignants sont encouragés à réserver les sièges à l'avant (pour une meilleure concentration) ou près de la porte (pour favoriser de petites pauses en toute discrétion) aux étudiants qui en manifestent le besoin.

Toutes les universités autorisent le recours à des personnes-ressources (tuteur, lecteur, preneur de notes) et plusieurs tiennent une liste de tuteurs disponibles. Règle générale, ces personnes-ressources, le plus souvent des étudiants, sont parfois payées à partir de bourses du gouvernement provincial (*Grants for Students with Permanent Disabilities*), demandées par l'étudiant en situation de handicap avec l'appui de son établissement. Même si ces bourses servent aussi à payer diverses aides techniques, les universités de Mount Allison et du Nouveau-Brunswick donnent accès à des salles ou à des laboratoires pourvus de logiciels de support aux troubles d'apprentissage. Certains logiciels créés à l'attention des personnes présentant une déficience visuelle, comme Kurzweil 1000 ou Zoom Text, peuvent se révéler utiles pour des étudiants présentant des troubles de la lecture, à charge que les textes nécessaires aux cours soient distribués suffisamment à l'avance par l'enseignant.

La prise de notes assistée fait l'objet de politiques parfois détaillées. L'usage d'enregistreuses ou d'un équipement analogue (Smart Pen, etc.) par l'étudiant lui-même est favorisé, de même que le soutien d'une personne-ressource, qui ne doit toutefois pas servir de caution à des absences répétées. L'Université de Saint Thomas assure l'envoi par courriel des notes de cours, tapées à l'ordinateur ou bien manuscrites et numérisées, dans un délai de 48 heures après chaque cours, mais rend ce service conditionnel à une présence assidue en classe et interdit la diffusion de ces notes, qui demeurent la propriété de l'établissement.

Les différentes universités autorisent également l'adaptation des évaluations : échéances prolongées, copies d'examen en format alternatif (audio, gros caractères) ou substitution d'une modalité d'évaluation par une autre (examen oral plutôt qu'écrit, etc.). L'adaptation des évaluations est cependant encadrée par des procédures formelles. À l'Université du Nouveau-Brunswick, une demande d'accommodement relative à un examen doit être présentée au service d'accès dans un délai fixe (cinq jours ou plus, selon qu'il s'agit d'un examen final ou non) et approuvée par écrit (en l'occurrence par voie électronique). L'Université de Moncton et l'Université de Saint Thomas demandent aussi aux étudiants de formuler leurs demandes à l'avance et de remettre eux-mêmes aux enseignants leurs plans d'accommodement signés par l'équipe du centre de services; le centre de Saint Thomas dit cependant faire preuve de souplesse devant l'accueil des inscriptions tardives ou lorsque l'étudiant ne désire pas transmettre en personne ses demandes à un enseignant.

De manière générale, les établissements veillent à limiter explicitement la portée des services et accommodements jugés raisonnables. L'Université de Moncton précise qu'une mesure d'adaptation « n'exclut pas la responsabilité de l'étudiant de développer les habiletés... essentielles attendues de tous les étudiants » et ajoute que « les mesures d'adaptation doivent prendre en considération les limites financières et humaines [et] peuvent varier d'une personne à l'autre... et d'un cours à l'autre. Pour la plupart des handicaps, les mesures d'adaptation nécessaires sont simples et ne coûtent rien^{viii} ».

En complément aux accommodements classiques, individuels et ponctuels, énumérés jusqu'ici, les services d'accessibilité recommandent d'ailleurs aux professeurs d'adapter leurs stratégies générales d'enseignement, afin de rendre celui-ci d'emblée plus accessible. À cette fin, l'Université du Nouveau-Brunswick a produit et mis en ligne un guide documentant « les meilleures pratiques d'enseignement recensées », qui s'y trouvent exposées en détail^x. Ce guide adhère au courant de l'accessibilité universelle appliquée aux méthodes d'enseignement (Universal Instructional Design) qui « consiste en une conception proactive et un usage de stratégies d'enseignement inclusives qui favorisent le plus large éventail d'apprenants, y compris les étudiants en situation de handicap^x ».

Le guide de l'UNB offre en fait deux apports particuliers. D'une part, il émet à l'attention des enseignants diverses recommandations à caractère général : il y est conseillé de formuler des consignes épurées, univoques et séquencées (objectifs clairs et segmentés, division des travaux en petites tâches, diffusion des textes bien à l'avance), d'introduire les contenus en allant du simple au complexe et en se rapportant aux acquis de l'étudiant, d'allouer le temps nécessaire à la prise de notes et à l'ajustement des aides techniques, de diffuser des documents de support (résumés, etc.), de favoriser des projets variés, d'exploiter la technologie et d'impliquer plusieurs sens et modalités dans le processus d'apprentissage – bref, d'identifier et d'éliminer les obstacles inutiles à l'apprentissage au bénéfice de l'ensemble des étudiants, avec ou sans déficience.

D'autre part, le guide relève l'intérêt de ces accommodements « universels » pour des étudiants présentant un trouble de santé mentale ou un trouble neurocognitif. Cette recension, présentée ici par l'UNB, s'appuie sur des travaux menés à l'Université Brock en Ontario^{xi} et relève les stratégies rendues encore plus opportunes par telle ou telle condition. Les étudiants présentant des troubles de l'attention devraient ainsi s'asseoir près de l'enseignant et faire leurs examens dans une salle réservée, recevoir des résumés et/ou une assistance à la prise de notes et rencontrer l'enseignant sur une base individuelle pour clarifier les consignes.

Dans certains cas, une modalité d'évaluation alternative, comme une interrogation orale plutôt qu'écrite, peut s'avérer utile et acceptable. Les étudiants présentant des troubles d'apprentissage profiteraient tout particulièrement d'une distribution précoce des textes (pour les lire à l'avance ou en faire une version adaptée), de retours réguliers en classe sur la matière antérieure, de plans de séance explicites, d'une emphase particulière sur les segments importants de la matière, d'une expression claire de la part de l'enseignant, de la disponibilité de matériel complémentaire sur le web, et d'une ouverture à des formats d'évaluation alternatifs. Enfin, les étudiants présentant des troubles de santé mentale bénéficieraient aussi de telles mesures, ainsi que d'une attitude d'ouverture propice à réduire les effets de l'anxiété. Le guide formule des recommandations plus détaillées à ce sujet.

Conclusion

Les politiques des universités néo-brunswickoises présentent des traits intéressants. D'une part, l'admissibilité aux services repose souvent sur le diagnostic et une approche catégorielle des déficiences, malgré l'intérêt que semble porter l'Université du Nouveau-Brunswick au modèle de l'accessibilité universelle. D'autre part, les universités distinguent de manière nette leurs politiques d'accommodements des étudiants et leurs politiques de transfert de connaissance à l'attention des enseignants – peut-être parce que ce dernier volet fait l'objet d'une attention particulière de la part des organismes gouvernementaux. C'est cette planification des actions et réflexions qui balise les processus d'implantation de nouvelles pratiques.

Références

- ⁱ Trouble d'apprentissage (TA), trouble du spectre de l'autisme (TSA), trouble déficitaire de l'attention (TDAH).
- ⁱⁱ Gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB), *Plan d'action pour la santé mentale, 2011-2018*, 2011 <<http://www.gnb.ca/0055/action-f.asp>> (septembre 2013).
- ⁱⁱⁱ Conseil sur la condition des personnes handicapées, *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*, 2012 <<http://www.gnb.ca/0048/PCSDP/PDF/PublicationsWebpage/DAPReport2012FR.pdf>> (septembre 2013).
- ^{iv} Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Services de support à l'emploi et à la formation », <<http://app.infoaa.7700.gnb.ca/gnb/Pub/EServices/ListServiceDetailsFr.asp?ServiceID1=17056&ReportType1=ALL>> (21 janvier 2013).
- ^v L'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick, la Mount Allison University et la Saint Thomas University.
- ^{vi} Mount Allison, *Documentation Guidelines*, <http://www.mta.ca/disability/documentation_guidelines.pdf> (septembre 2013). Saint Thomas University, *Handbook for Professors on Students with Disabilities And Specialized Learning Needs in the Classroom* <<http://w3.stu.ca/stu/administrative/registrar/policies/pdfs/HandbookforProfessorsonStudentswithDisabilitiesAndSpecializedLearningNeedsintheClassroom2010.pdf>> (septembre 2013).
- ^{vii} Université de Moncton, Service aux étudiantes et étudiants <<http://www.umoncton.ca/umcm-saee/node/19>> (septembre 2013). Parmi les thèmes abordés, on trouve par exemple : « *Comment agir face à une personne ayant un handicap* », « *Des mots respectueux* », « *Le TDAH chez l'étudiant universitaire* », « *Types de technologie adaptative* ».
- ^{viii} Idem.
- ^{ix} Université du Nouveau Brunswick, *Accessibility Guidebook*, 2008 <<http://www.unb.ca/fredericton/studentsservices/resources/pdfs/sac/accessibilityguide.pdf>> (septembre 2013)
- ^x Idem.
- ^{xi} Voir le document 1.2 de la présente série.